Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Contravention - amende

---
Par Francoise

Bonjour,
Je viens de recevoir dans ma boite aux lettres une amende au "nom de mon fils" majorée. Le montant est de 375 ?.
1- Il n'a jamais reçu la 1ère amende
2- Il y a une erreur d'orthographe dans le nom de famille et son prénom. 1 consonne est différente dans son nom et une voyelle est différente dans son prénom. c'est peut être pour ca qu'il n'a pas reçu la 1ère amende.

Est ce que cet erreur peut invalider cette amende ?
si OUI, comment faire ?
Si NON, quel est mon recours pour qu'elle soit sans majoration.

Je me permets de vous relancer car je n'ai pas eu de réponse à ma 1ère demande du 3 décembre.
MERCI pour vos réponses.
Françoise